

-1-

Sur l'emballage des produits,
un symbole indique
si l'objet est **recyclable** ou non.



Observe cette photographie.

Conteneurs pour le recyclage des déchets



-2-

Ils sont mis à disposition par les communes
pour que les habitants réalisent le **tri sélectif**.

Chaque conteneur reçoit un type
de **déchets recyclables** différent.

Le conteneur bleu reçoit les papiers
et journaux.

Le conteneur jaune reçoit les emballages
en carton, métal et plastique.

Le conteneur vert reçoit le verre.

Une fois collectés, les déchets recyclables
sont transportés dans un **centre de tri**.

-3-

Répartition des déchets dans un centre de tri



Bouteille en plastique dans un centre tri



-4-



Balles de bouteilles en plastique

**Ils sont triés,
puis compactés.**

**Ils pourront servir à fabriquer
de nouveaux produits.**

-5-

Le **recyclage** permet d'économiser les ressources et de limiter la pollution due à la fabrication des produits.

Mais, la collecte et le traitement des déchets coutent cher aux communes.

Depuis 1992, les industries **financent** le recyclage de leurs emballages.

Le pictogramme « point vert » indique que le fabricant paie une contribution pour le recyclage.



Au quotidien, il est possible de réduire nos déchets en adoptant certains gestes.

Par exemple :

- préférer des produits réutilisables aux produits jetables ;
- choisir des produits peu ou pas emballés ;
- réparer ou donner des objets abimés.

-6-

Et toi, que fais-tu pour réduire tes déchets ?

Réalises-tu le **tri sélectif** à la maison ou à l'école ?

